



**CENTRE BOULONNAIS D'INITIATIVES JEUNESSE**

Association loi 1901

Siège social : 11 bis rue de Clamart  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## **CENTRE BOULONNAIS D'INITIATIVES JEUNESSE**

Association loi 1901

Siège social : 11 bis rue de Clamart  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Exercice clos le 31 décembre 2023

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Boulonnais d'Initiative Jeunesse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les comptes de trésorerie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 3 avril 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

**CEBIJE BILAN AU 31/12/2023**

ACTIF	31.12.23	31.12.23	31.12.23	31.12.2022	PASSIF	31.12.23	31.12.2022
	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	153728,97	154 779,81
Terrains					Résultat de l'exercice	-2 065,15	-1 050,84
Installations et agencements	19 832,56	17 186,69	2 645,87	6 500,21	Subventions d'équipement nettes		
Matériels d'activités	24 488,21	22 044,08	2 444,13	4 396,70	Provisions pour risques et charges	3 907,00	2 482,00
matériels informatiques	13 185,19	12 988,19	197,00	729,48			
Dépôts et cautionnements							
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>57 505,96</b>	<b>52 218,96</b>	<b>5 287,00</b>	<b>11 626,39</b>	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>155 570,82</b>	<b>156 210,97</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Subventions à recevoir	1 003,73		1 003,73	1 500,00	Emprunts et dettes assimilés	0	
Autres créances	2,00		2,00		Fournisseurs	0,00	
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	9 819,88	12 849,88
Disponibilités	160 783,85		160 783,85	162 587,97	Autres dettes	1 685,88	6 653,51
Charges constatées d'avance			0		Produits constatés d'avance	0,00	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>161 789,58</b>		<b>161 789,58</b>	<b>164 087,97</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>11505,76</b>	<b>19 503,39</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>219 295,54</b>	<b>52 218,96</b>	<b>167 076,58</b>	<b>175 714,36</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>167 076,58</b>	<b>175 714,36</b>

CEBIJE COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Cotisations	404,00	301,00
Subventions d'exploitation	163 505,89	152 133,99
Contributions et Dons reçus	-	14 638,90
Transferts de charges		
Produits divers		
Reprise sur provisions et dépréciations		
Produits divers de gestion courante		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>163 909,89</b>	<b>167 073,89</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	21 783,60	22 429,85
formation	2 414,16	2 726,16
Salaires	109 148,75	106 175,77
Charges sociales	26 297,57	29 001,45
Subventions reversées	6 000,00	
Dotation aux amortissements	7 238,39	8 286,44
Dotation aux provisions	1 425,00	570,12
Autres charges de gestion courante	-	0,00
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>174 307,47</b>	<b>169 189,79</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-10 397,58</b>	<b>-2 115,90</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts	2 331,37	1 065,06
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions et dépréciations		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 331,37</b>	<b>1 065,06</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions et dépréciations		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>2 331,37</b>	<b>1 065,06</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-8 066,21</b>	<b>-1 050,84</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	6 028,24	
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et dépréciations		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 028,24</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	27,18	0,00
Sur opération en capital		
Dotations aux provisions et dépréciations		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>27,18</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>6 001,06</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-2 065,15</b>	<b>-1 050,84</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	50 750	50 750
Bénévolat	72 800	72 800
Total	123 550	123 550
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	50 750	50 750
Personnel bénévole	72 800	72 800
Total	123 550	123 550

## ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 nous présente un déficit de 2 065,15 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : *le CEBIJE a pour objet de susciter, promouvoir et rassembler les activités visant à l'éducation et à la formation humaine de l'enfance et de la jeunesse à Boulogne-Billancourt, dans un premier temps dans les squares de l'Avre et des Moulineaux.*

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le nombre d'adhérents est légèrement en hausse, avec une proportion de filles en augmentation. La qualité des ateliers Photo et Son, et l'offre de nombreuses activités (concerts, visites,...) permettent d'attirer de nombreux jeunes.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Par mesure de simplification mais aussi compte tenu de leur obsolescence rapide et conformément à la tolérance fiscale, les matériels d'activités et informatiques et mobiliers de bureau dont la valeur unitaire n'excède pas 500 euros hors taxes sont comptabilisés en charges d'exploitation (*compte 606300 "petit équipement"*).

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Au 01/01/2023	Acquisition	Cession	Au 31/12/2023
Agencements	19 832,56	-	-	19 832,56
Matériels d'activités (Son et Photo)	23 589,21	899,00	-	24 488,21
Matériel informatique	13 185,19	-	-	13 185,19
<b>Total en Euro</b>	<b>56 606,96</b>	<b>899,00</b>	-	<b>57 505,96</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisition d'une carte Thunderbolt pour le studio Son fin décembre.

##### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	taux linéaire	Au 01/01/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Agencements	5%	13 332,35	3 854,34		17 186,69
Matériels d'activités	20%	19 192,51	2 851,57		22 044,08
Matériel informatique	33%	12 455,71	532,48		12 988,19
<b>Total en Euro</b>		<b>44 980,57</b>	<b>7 238,38</b>		<b>52 218,95</b>

## 2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Titres			
Dépôts et cautionnements			

## 3. Stocks

Le stock de fournitures consommables n'est pas recensé car non significatif.

## 4. Avances et acomptes versés

Néant.

## 5. Usagers :

Néant

## 6. Subventions à recevoir

Au 31 décembre 2023 nous attendons 1003,73 € au titre des subventions pour contrats aidés relatives aux mois de novembre et décembre 2023. Ces sommes ont été perçues en janvier 2024.

## 7. Autres créances

Ecart sur règlement salaire en décembre 2023, pour 2,00 Euros, ceci a été régularisé lors du paiement des salaires de janvier 2024.

## 9. Valeurs mobilières de placement

Néant.

## 10. Disponibilités

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
<b>BANQUE</b>	<b>162 550,44</b>	<b>160 635,17</b>
BNP Compte courant	2 575,31	328,67
BNP Livret A	77 885,61	80 156,03
BNP Livret Banque	82 089,52	80 150,47
<b>CAISSE</b>	<b>37,53</b>	<b>148,68</b>
<b>Total Disponibilités</b>	<b>162 587,97</b>	<b>160 783,85</b>

## 11. Charges constatées d'avance

Néant.

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

### 2. Subventions d'investissement

Néant.

### 3. Provisions et dépréciations

En Euros	31/12/2022	Dotations	Reprises (*)	31/12/2023
Provisions pour risques	0	0	0	0
<b>Total Provisions pour Risques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour Charges	0			0
Engagement de retraite du Personnel	2 482	1 425		3 907
<b>Total Provisions pour Charges</b>	<b>2 482</b>	<b>1 425</b>		<b>3 907</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Divers				
<b>Dépréciations actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 482</b>	<b>1 425</b>	<b>0</b>	<b>3 907</b>
Dotations / Reprises d'exploitation		1 425	0	
Dotations / reprises Financières		0	0	
Dotations / Reprises Exceptionnelles		0	0	
<b>Total</b>		<b>1 425</b>	<b>0</b>	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 20%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Fonds dédiés sur subventions : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
<b>Total</b>				

### 5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	01/01/2023	Remboursement	31/12/2023	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts						
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
<b>Total</b>						

### 6. Avances et acomptes reçus

Néant

### 7. Fournisseurs

Néant

## 8. Dettes fiscales et sociales

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
<b>Provisions congés payés charges sociales incluses</b>	<b>5 869,77</b>	<b>4 822,31</b>
<b>Charges sociales à payer</b>	<b>5 166,64</b>	<b>2 882,11</b>
Urssaf	3492,00	2492,00
AESIO mutuelle	769,30	-676,68
MUTEX Prevoyance	425,22	456,42
Malakoff Mederic - Retraite	480,12	610,37
<b>Charges fiscales à payer</b>	<b>1 813,47</b>	<b>2 115,46</b>
Formation Continue	1779,47	1 911,46
Prélèvement à la source	34,00	204,00
<b>Total Dettes Fiscales et Sociales</b>	<b>12 849,88</b>	<b>9 819,88</b>

La mutuelle AESIO montre un solde débiteur du fait de trop versé en début d'année.

## 9. Autres dettes

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
<b>Charges à payer</b>		
Commissaires aux comptes	2 000,00	2 100,00
Acanexia	367,20	350,00
Avocats	420,00	0,00
SFPB Rachel Oiattara	768,00	0,00
ASP solde ordre de recouvrement	1 498,31	0,00
Achat pinces ( Clean my city)	1 600,00	0,00
Edenred trop versé		-764,12
<b>Total Dettes Fiscales et Sociales</b>	<b>6 653,51</b>	<b>1 685,88</b>

## 11. Produits constatés d'avance

Néant

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Subventions d'exploitation

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Ville de Boulogne-Billancourt	120 000,00	120 000,00
Conseil départemental 92	5 000,00	14 000,00
FONJEP ( Ministère Jeunesse et Sport)	7 698,50	7 107,00
Aides à l'emploi ( ASP Ministère du travail et de l'emploi)	12 435,49	14 398,89
CLSPD ( Dépt et ville)	4 500,00	3 000,00
CAF	2 500,00	5 000,00
		-
<b>Total des Subventions</b>	<b>152 133,99</b>	<b>163 505,89</b>

## 2. Dons et Mécénat

	Exercice 2022	Exercice 2023
Française des Jeux	2 354,65	0
Association AFI	12 284,25	0
<b>Total</b>	<b>14 638,90</b>	<b>0,00</b>

## 3. Charges d'exploitation

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Autres achats et charges externes	22 429,85	21 783,60
formation	2 726,16	2 414,16
Salaires	103 445,67	110 079,32
Charges sociales	28 312,22	26 297,57
Congés payés charges incluses	3 419,33	(1 047,46)
Dotation aux amortissements	8 286,44	7 238,39
Dotation aux provisions	570,12	1 425,00
Autres charges de gestion courante	-	6 000,00
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>169 189,79</b>	<b>174 307,47</b>

L'augmentation du poste salaires est principalement due aux indemnités de rupture conventionnelle versées à Mr Ridarch, ainsi qu'aux primes de partage de la valeur (dispositif Macron) versées en décembre.

Les congés ont été pris régulièrement au cours de l'année, d'où une baisse de la provision pour congés restant à payer au 31 /12/2023

Les amortissements sont à peu près stables par rapport à l'exercice précédent, il faut cependant noter que les immobilisations sont amorties en moyenne à 91% .

Les dotations aux provisions correspondent aux provisions retraite des personnes en CDI.

## 4. Produits exceptionnels

D'un montant de 6 028,24 Euros, ils correspondent à des régularisations effectuées par L'ASP couvrant les exercices 2020 à 2022.

## 5. Charges exceptionnelles

Charge exceptionnelle sur opérations de gestion pour 27,18 €.

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salariés	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	1	1	2	2
Emplois aidés (PEC, E-Jeunes, ...)	2	2	2	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### **3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée**

Il n'y a pas de crédit-bail ni location longue durée en cours à la date de clôture de cet exercice.

### **4. Contributions volontaires**

#### **a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels**

Le bénévolat a été valorisé et estimé à un temps plein, soit sur la base d'un taux horaire de 35€/Heure (charges sociales incluses) à 72 800 €.

#### **b) Mise à disposition de locaux et autres services**

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux situés : 11 bis rue de Clamart à Boulogne-Billancourt. L'ensemble des avantages en nature accordés par la Ville de Boulogne Billancourt a été évalué à 50 750 € (estimation de la Ville de Boulogne Billancourt de 2018).

### **6. Engagements hors bilan**

Il n'y a pas d'engagements hors bilan (caution, aval, nantissement) à la date de clôture de l'exercice.